



COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DU 25 FÉVRIER 2010
DE LA COMMISSION « GESTION QUANTITATIVE »

RÉUNION N°1 RELATIVE À LA PERÉNISATION DE LA GESTION
VOLUMÉTRIQUE DE L'EAU D'IRRIGATION

Ordre du jour de la réunion

- Examen du compte-rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2009 ;
- État de la ressource en eau ;
- Bilan de la campagne 2009 : conclusions de la réunion des irrigants, éléments complémentaires ;
- Protocole 2010, principes de mise en œuvre ;
- Volume prélevable sur le bassin de l'Yèvre à l'aval de Bourges, premier éléments de réflexion ;
- Correctif de l'étude SOGREAH : avis sur le projet transmis le 1^{er} décembre ;
- Traçage Auron-Airain : résultats ;
- Questions diverses : avis sur la candidature d'AREA Berry, résultats de l'essai de soutien d'étiage de l'Auron depuis Goule

Étaient présents :

BARACHET Gérard (Vice-président de la FDAAPPMA 18), BARRE André (Président de l'ARECABE), BESSIN Sabine (Conseillère Environnement à la Chambre d'Agriculture du Cher), CADORET Vincent (Animateur du SAGE Yèvre-Auron), CHERON Yves (Administrateur de Nature 18), CRÉPIN Xavier (Maire de Parnay), DELEUZE Jean-Marie (Maire de Verneuil, Vice-président de la CLE), DENNETIERE Jean-René (ONEMA), LAINÉ Pierre (Secrétaire-adjoint de la Chambre d'agriculture du Cher), PARÉ Michel (AMB), PETITGUYOT Thomas (Chef de la MISE 18), PIET Philippe (Président du SIETAH de l'Airain), ROUSSEAU Mathieu (FDAAPPMA 18), SENNEQUIER Michel (Union Départementale des Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux du Cher).

I. Examen du compte-rendu de la séance précédente, date de la prochaine réunion

Sur le compte rendu de la réunion du 1^{er} décembre, M. Sennequier indique que p3, sur son intervention, il faut lire la phrase suivante : « L'absence d'orage au mois d'aout n'a pas permis de maintenir de poids des grains. »

Le compte-rendu de la séance précédente est validé.

La prochaine réunion de la commission se tiendra le vendredi 2 avril 2010 à 10h.

M. Cadoret indique que la commission thématique gestion quantitative sera ensuite réunie pour travailler sur l'élaboration de la stratégie du SAGE. Il transmet le rapport définitif des scénarios contrastés aux membres de la commission en prévision de ce travail.

2. État de la ressource en eau

Mme Bessin présente l'état des ressources en eau. Les pluies sont faibles, en dessous de la normale et sont peu efficaces (sauf sur Savigny et Villequiers où les piézomètres sont très réactifs).

M. Petitguyot confirme que la situation reste inquiétante au niveau de la région Centre bien que le Cher soit un peu moins touché.

M. Lainé indique qu'en effet, la recharge est loin d'être complète. M. Barachet indique que certains cours d'eau en tête de bassin manquent encore d'eau.

M. Petitguyot indique que les informations concernant le suivi de l'état de la ressource en eau sur le site de la MISE ne pourront pas être publiées et actualisées avant le 15 mars.

3. Bilan de la campagne 2009 : avis des irrigants

Les irrigants ont été réunis 2 fois (en décembre et en janvier) pour d'une part dresser le bilan de la campagne d'irrigation comme cela se fait tous les ans et d'autre part afin de recueillir leur avis sur le protocole grâce à un travail en groupe.

MM. Lainé et Sennequier ont présidé ces deux réunions.

M. Lainé indique que les irrigants souhaiteraient que les informations sur l'état de la ressource soient actualisées fréquemment à partir du moment où l'état de la ressource est préoccupant. M. Sennequier ajoute que cela est nécessaire, notamment au moment des commandes de semences de maïs.

Mme Bessin présente les principaux éléments évoqués par les irrigants. Le diaporama présenté est joint à ce compte-rendu.

Principalement, il a été évoqué que la mise en place de la gestion volumétrique avait permis une prise de conscience de la part des irrigants. En outre, grâce à la dimension collective du protocole,

cela permet une mutualisation de volumes attribués. Enfin, la gestion les incite à se tenir informé fréquemment sur l'état de la ressource en eau.

Les principes adoptés dans le protocole sont jugés lisibles et le fait que l'état de la ressource soit évalué précocement par un indicateur piézométrique est jugé pertinent.

Cependant, on note les inquiétudes suivantes :

- Rentabilité des exploitations mise en danger
- Pas de garantie du volume disponible tout au long de la campagne
- Contraintes d'organisation de l'exploitation

M. Sennequier précise que dans le cadre de la mise en place de l'organisme unique, AREA Berry sera amenée à retravailler les règles de répartition du volume entre les irrigants. M. Crépin indique que les irrigants sont aussi soumis à une logique économique liée au poids des lourds investissements réalisés, notamment dans des équipements plus économes en eau.

M. Petitguyot indique que la réalisation d'économies d'eau au niveau de l'exploitation participe à la préservation du milieu, et cela s'ajoute à l'allègement de la pression de prélèvement induite par la mise en place du protocole de gestion volumétrique. Ces efforts permettent de réduire et de retarder le risque d'interdiction de l'irrigation en cours de campagne.

M. Sennequier rappelle que l'évaluation de l'impact économique de la mise en place de cette gestion collective est souhaitable. Il ajoute que certains irrigants ont fait le choix de ne mettre en place que des cultures d'hiver – irriguées avant le 1^{er} avril – afin de ne pas être soumis aux contraintes du protocole. Une généralisation de cette pratique pourrait accélérer le tarissement de la ressource en eau.

M. Lainé indique que la seule solution envisageable serait la mise en place de stockage hivernal (retenue de substitution). Mme Bessin indique que la phase I (scénarios envisageables) de l'étude de faisabilité de la retenue à Rians touche à sa fin et qu'une restitution est prévue mi-mars. M. Cadoret indique que les résultats seront relayés auprès de la commission.

M. Petitguyot indique que ce projet est compatible avec le SDAGE et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter quant à son adéquation avec la politique locale de gestion de l'eau. De plus, considérant les efforts faits sur le bassin Yèvre-Auron, la réduction de volume de 20% ne s'appliquerait pas.

M. Sennequier exprime néanmoins ses craintes au vu du « Grenelle de l'Eau » local annoncé par M. Lepeltier, Président du Comité de Bassin, récemment.

M. Cadoret rappelle le travail conduit par la CLE depuis 3 ans et les engagements qui sont les siens. M. Petitguyot ajoute que la qualité des échanges au sein de cette commission thématique a permis d'aboutir à un travail solide et consensuel, montrant la volonté de tous les acteurs d'aboutir à une solution viable et pragmatique.

4. Protocole 2010 : principes de mise en œuvre

M. Petitguyot indique que lors de sa séance plénière du 9 décembre 2009, la CLE a souligné la réussite de la mise en place du protocole de gestion volumétrique et que sur cette base, il a été proposé et acté de la reconduire selon les mêmes principes en 2010.

Les membres de la commission s'accordent sur ce point.

La reconduite du protocole de gestion volumétrique dans ses modalités actuelles sera proposée au CODERST.

Par ailleurs, considérant que les règles de répartition seront revues dans le cadre de la mise en place de l'organisme unique en 2011, les dérogations accordées l'an dernier seront maintenues pour 2010. Le volume global défini devra à nouveau être respecté dès 2011.

M. Petitguyot précise que le principe d'une mutualisation des volumes attribués est possible au sein d'un même bassin mais que cela ne doit donner lieu à aucune transaction. Pour l'instant, et mis à part le cas des Rampenne, seule une mutualisation entre forage d'une même exploitation sur un même bassin est possible. L'organisme unique pourra faire des propositions pour d'autres mutualisations sur ces bases.

5. Volume prélevable sur le bassin versant de l'Yèvre à l'aval de Bourges

Afin de définir les volumes prélevables pour les usages autres que l'irrigation sur la base des volumes historiquement consommés, une étude est conduite par l'Agence de l'Eau pour le compte de la CLE. Il est précisé que c'est une approche globale de bassin versant qui sera adoptée et que la question du gaspillage d'eau potable devra être abordée.

Le comité de pilotage de cette étude est la commission thématique, appuyée par son comité technique composé de la Chambre d'agriculture, de la DREAL, de l'Agence, de la MISE et de l'animateur du SAGE.

La commission est donc chargée de définir les volumes prélevables pour l'irrigation sur les bassins du SAGE où cela n'est pas encore le cas : bassin de l'Yèvre à l'aval de Bourges comprenant le Moulon, l'Annain et le Barangeon. Il est rappelé que sur ces bassins, il y a peu d'irrigation (environ 100 000 m³ prélevés par an).

La commission charge le comité technique de lui faire des propositions sur ce point qui seront examinées lors de la prochaine séance.

6. Correctif de l'étude SOGREAH

Comme demandé par la commission thématique, un correctif de l'étude SOGREAH a été rédigé par Sabine Bessin sur la base des travaux de la commission et du comité technique qui avaient fait apparaître les faiblesses de cette étude, notamment sur les hypothèses de calcul.

Il s'agit bien là d'apporter un complément à l'étude afin que cette dernière ne soit pas ré-exploitée « à tort ». En effet, les volumes prélevables pour l'irrigation avaient été déterminés en s'appuyant sur cette étude, mais les hypothèses de calcul avaient été corrigées et les résultats validés au moyen d'une seconde méthode. Ils ne sont donc pas remis en cause par ce correctif.

Sabine Bessin présente les éléments du correctif qui a été transmis aux membres de la commission le 1^{er} décembre.

Après concertation, les membres de la commission adoptent ce correctif qui sera annexé au rapport initial de l'étude.

7. Traçages Auron-Airain : résultats

M. Cadoret rappelle que l'étude du bassin de l'Airain a été menée en 2 temps :

- Septembre – octobre 2008 : réalisation de jaugeages piézométriques, avec notamment un maillage important du polygone de tir, ce qui n'avait jamais été réalisé jusque là. Une carte piézométrique détaillée avait été établie à l'issue de ces investigations, mettant en évidence des circulations souterraines entre le bassin de l'Auron et de l'Airain. A cela, s'était ajoutée une campagne de mesure de débits synchrone qui avait mis en évidence des pertes de l'Airain autour de Vornay (60 L/s sur un débit de 90 L/s) associée à des restitutions sur l'Auron sur le secteur de St Denis de Palin (80L/s sur un débit de 400 L/s). Sur la base de ces éléments, la commission, en accord avec les experts hydrogéologues, avait acté le rattachement du bassin versant de l'Airain à celui de l'Auron pour la gestion volumétrique.
- Afin de confirmer ces éléments, une campagne de traçage (injection de colorants – traceurs – sur le bassin de l'Airain et recherche de ces derniers sur ceux de l'Auron et de l'Yèvre) a été menée en septembre 2009 : la présence des traceurs n'a été détectée en aucun des points surveillés. Les conditions hydrologiques sévères de cette fin d'année (niveaux très bas) peuvent expliquer qu'aucune circulation n'ait pu être mise en évidence. En effet, les niveaux de nappe étant très bas, cela a pu stopper les circulations habituellement observées (cf. cartes piézométriques établies en octobre 2008). M. Cadoret indique que ce résultat doit donc être considéré avec prudence : considérant la technique employée, les circulations présumées n'ont pu être mises en évidence sur la période considérée et dans les conditions hydrologiques du moment, mais cela ne signifie pas qu'elles n'existent pas. (On notera en particulier l'hétérogénéité du milieu).

De nouvelles investigations pourraient être menées en 2010, et toutes les pistes de travail sur ce sujet sont les bienvenues.

8. Questions diverses

8.1. Avis sur la candidature d'AREA Berry

M. Petitguyot présente la candidature déposée par AREA Berry pour être désignée comme organisme unique.

La carte du périmètre d'intervention est présentée.

M. Petitguyot indique que l'organisme unique sera l'organisme en charge de la répartition du volume prélevable pour l'irrigation entre les irrigants et que celui-ci sera désormais le détenteur de l'autorisation de prélèvement (les autorisations sont aujourd'hui individuelles).

Il ajoute de plus qu'AREA Berry regroupe les syndicats d'irrigants présents sur le périmètre, la FDSEA et la Chambre d'agriculture.

Les membres de la commission émettent un avis favorable sur cette candidature.

8.2. **Gestion concertée de l'étang de Goule**

M. Cadoret transmet aux membres de la commission le rapport présentant les résultats du soutien d'étiage de l'Auron par l'étang de Goule mené du 10 au 24 novembre.

Il s'avère que l'impact du soutien d'étiage est visible sur le débit de l'Auron jusqu'à l'Ormediot à l'entrée de Bourges. Le signal semble être stoppé au niveau du barrage de l'étang du Val d'Auron.

Une possible influence du lâcher sur le niveau du piézomètre au Pondy est envisageable.

Les suivis des autres piézomètres ainsi que des débits de l'Yèvre ne mettent en évidence aucun impact du soutien d'étiage sur ces derniers.

Sommaire

Ordre du jour de la réunion	1
1. Examen du compte-rendu de la séance précédente, date de la prochaine réunion	2
2. État de la ressource en eau.....	2
3. Bilan de la campagne 2009 : avis des irrigants.....	2
4. Protocole 2010 : principes de mise en œuvre	3
5. Volume prélevable sur le bassin versant de l'Yèvre à l'aval de Bourges.....	4
6. Correctif de l'étude SOGREAH.....	4
7. Traçages Auron-Airain : résultats	5
8. Questions diverses.....	5
8.1. Avis sur la candidature d'AREA Berry	5
8.2. Gestion concertée de l'étang de Goule.....	6
Sommaire.....	7